



Aux familles des résidents en EHPAD

Mesdames, messieurs,

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du pass vaccinal, le Conseil Constitutionnel a été saisi et a rendu sa décision.

Le pass vaccinal ne sera pas appliqué pour les visites en ESMS ; en revanche le pass sanitaire sera maintenu.

Les visites pourront donc se faire en présentant un schéma vaccinal complet ou un test antigénique/PCR négatif de moins de 24h.

La Directrice Générale



Murielle VERMEERSCH

La situation sanitaire, les recommandations sanitaires peuvent évoluer rapidement, les organisations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

**Nous vous remercions une fois de plus pour votre collaboration.
Ensemble préservons la sécurité de vos proches.**

	<p>Continuez de nous suivre !</p> <p>Sur les sites Internet : https://www.jardin-emilie.com et https://www.hopital-turenne.com</p> <p>Sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram) :</p> <p>« Centre hospitalier Le Jardin d'Emilie // Centre Hospitalier Turenne » « ch_le_jardin_emilie_ch_turenne »</p>
---	---